

EP1

Étude et préparation d'un projet de communication visuelle

coefficient 6

Compétences évaluées

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

- C1-1 : Identifier et décoder les données
- C1-2 : Dégager et approfondir les différents enjeux des données
- C1-3 : Décoder et analyser des données opératoires
- C2-1 : Collecter et traiter des données
- C2-2 : Rechercher des solutions graphiques
- C2-3 : Comparer et choisir des solutions
- C4-1 : Organiser des données

Critères d'évaluation

L'évaluation prend en compte :

- la pertinence de l'analyse technologique, typographique et graphique ;
- la justesse et la précision des connaissances techniques et en culture artistique et histoire de la communication visuelle ;
- la pertinence des solutions proposées ;
- la qualité de l'argumentation.

CCF

contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est constitué d'**une situation d'évaluation**. Il est organisé par l'équipe enseignante chargée des enseignements technologiques et professionnels de l'établissement de formation et par deux professionnels, si possible. Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation.

Forme de l'épreuve

> Épreuve écrite et graphique

Durée

Entre 6 et 12 heures maximum

Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences du candidat à répondre à des questions de culture artistique, de technologie et à réaliser la préparation graphique d'un document professionnel répondant à des contraintes précises et à définir les conditions techniques et technologiques de sa mise en œuvre.

Contenu de l'épreuve

L'épreuve consiste en une étude écrite et graphique d'un dossier ressources et son exploitation graphique.

À partir d'un dossier ressources relatif à une thématique en lien avec un cahier des charges, le candidat est amené à :

- répondre à des questions de technologie et de culture artistique et de l'histoire de la communication visuelle ;
- mettre en œuvre une recherche de solutions graphiques ;
- choisir une solution ;
- argumenter son choix ;
- mettre au point une prémaquette traditionnelle.

Le dossier est composé de trois parties :

- >>> La première partie porte sur l'aptitude du candidat à analyser un support de communication visuelle. Dans cette partie, le candidat est amené à :
 - répondre à des questions d'ordre technologique, typographique, iconographique et graphique ;
 - décoder et compléter un cahier des charges ;
 - utiliser un vocabulaire adapté à des questions de technologie ;
 - analyser les contenus techniques des supports proposés ;
 - rechercher et sélectionner les informations nécessaires à la réalisation d'un produit de communication.
- >>> La deuxième partie porte sur l'aptitude du candidat à répondre à des questions d'histoire de l'art et de la communication visuelle en lien avec le projet. Dans cette partie, le candidat est amené à :
 - effectuer une analyse d'un ou plusieurs documents ;
 - situer chronologiquement tout ou partie des documents de référence à partir de leurs caractéristiques stylistiques.
- >>> La troisième partie porte sur l'aptitude du candidat à analyser le contenu d'un dossier documentaire afin de proposer des solutions graphiques. Dans cette partie, le candidat est amené à :
 - sélectionner tout ou partie d'images parmi des références iconographiques données ;
 - organiser et classer les documents recueillis ;
 - opérer des choix en fonction de critères esthétiques, stylistiques et graphiques ;
 - proposer des solutions graphiques et typographiques ;
 - réaliser une prémaquette à l'aide d'outils graphiques traditionnels (manuels) ;
 - justifier des choix avec un vocabulaire professionnel.

Les trois parties, d'égale valeur sont notées sur 20.

Le dossier ressource est constitué d'une documentation de référence (images, typographies, etc.) et de données techniques pouvant se rapporter à un support de communication relevant :

- du graphisme (identité visuelle, signalétique, packaging, habillage de produit, enseigne, etc.) ;
- de l'édition (livre, presse, plaquette, dépliant, catalogue, etc.) ;
- de la publicité (affiche, annonce-presse, PLV, etc.) ;
- d'un ensemble de documents techniques (brief, cahier des charges, charte graphique, chemin de fer, planning, BÂT, maquette, visuels, typographies, données opératoires, etc.).